

**ACEF**  
« Association Chrétienne pour l'Entretien de la Faculté »  
Séminaire de la Faculté Jean Calvin.

**CONDITIONS D'HEBERGEMENT**  
**PERIODE Juillet / Août 2018.**

Situé au 33 Avenue Jules Ferry 13100 Aix-en-Provence, à 10 minutes à pied du centre-ville, le séminaire a pour vocation de loger les étudiants en théologie de la Faculté Jean Calvin. Il accueille également d'autres étudiants suivant les places disponibles, durant l'année universitaire. En période de vacances d'été, il peut aussi accueillir toute personne désirant séjourner à Aix-en-Provence dans des conditions d'hébergement peu onéreuses.

**DESCRIPTIF :**

Le séminaire comporte 3 étages, il abrite 25 chambres individuelles, 3 studios, ainsi que des parties communes.  
Photos [www.facultejeancalvin.com](http://www.facultejeancalvin.com)  
Google Maps 33 avenue Jules Ferry Aix-en-Provence.

**CONDITIONS DE CONFORT :**

**CHAMBRES :** 9 m<sup>2</sup> environ, équipées de lavabo, lit (1 place), bureau + chaise, étagère ou meuble de rangement, penderie  
12 des chambres sont aménagées avec une mezzanine de 4,5 m<sup>2</sup>, certaines ont un lit double.

**3 STUDIOS :** lit (1 place), salle d'eau (douche, lavabo et WC), kitchenette

**Note:** un matelas supplémentaire peut être ajouté par terre pour loger une personne supplémentaire, (enfant uniquement), avec un supplément de 5,00 € par nuit.

**SANITAIRES COMMUNS :** 8 WC 8 Douches

**PARTIES COMMUNES :**

- cuisine équipée (cuisinière, frigos, congélateurs, micro-onde, placards, ustensiles de cuisines, ...)
- foyer de détente (salle à manger, salon, baby-foot ...)
- parc arboré, terrasses avec mobilier de jardin,
- parking (non gardé).

**AUTRES PRESTATIONS GRATUITES :**

- machine à laver le linge - fer à repasser, aspirateur etc..- ordinateur, accès à internet ( 3 box), et WIFI.

**CONDITIONS DE LOCATION:**

Durée de location : 2 nuits minimum

**Matériel fourni :**

1 paire de draps, (changée tous les 15 jours), couvertures, oreiller, taie d'oreiller, serviettes, gants.

**Remise des clés, tarifs et règlement :**

Voir avec le gestionnaire, Jean-Paul De Smet

Penser à laisser vos coordonnées téléphoniques en cas d'urgence.

**ACEF**  
**33, Avenue Jules Ferry**  
**13100 Aix-en-Provence**  
**04.42.27.77.28 ou 06.11.27.47.46**  
[aceftr@yahoo.fr](mailto:aceftr@yahoo.fr)

D'une façon générale les locataires occasionnels de la période d'été devront respecter le règlement intérieur du séminaire ci-dessous, en particulier ce qui concerne le bruit et la propreté des lieux.

## **EXTRAIT du REGLEMENT INTERIEUR DU SEMINAIRE**

**2018/2019**

- Le séminaire est un lieu d'habitation, de prière, de travail et de repos. L'écoute de la musique et de la télé dans les chambres doit toujours se faire «en sourdine», voire avec casque, et est totalement exclus entre 22h et 8h. Par égard pour les occupants des chambres contiguës aux douches, aucune douche ne doit être prise entre 23h et 6h.  
Pas de bruit excessif **devant et dans** le foyer au-delà de 22h.
- Les véhicules se garent exclusivement sur le parking. Les étudiants peuvent uniquement avancer leurs voitures devant le séminaire pour charger ou décharger leurs affaires et pendant la journée seulement.
- L'ACEF ne répond pas des vols. Les portes des chambres, portillon et chapelle doivent être fermées à clé. Les portes, équipées d'un digicode, doivent être fermées, si plus personne n'est présent à l'intérieur.
- Les animaux domestiques ne sont pas autorisés au séminaire.
- Toute détérioration du matériel devra être remboursée, ainsi que la perte des clés (6€).
- Pas de cuisine dans les chambres à l'exception des studios 25, 26 et 31. Aucun appareil électrique ou à gaz pour cuisiner, ou se chauffer n'est autorisé dans les chambres. Cela inclut les fours micro-ondes. Seuls les appareils, tels que cafetière ou bouilloire sont autorisés.
- Les bougies dans une chambre ne sont pas autorisées. L'alarme incendie est très sensible à tout ce qui «opacifie» l'air (vapeur d'eau, spray..)
- Les codes d'accès du bâtiment ne doivent en aucun cas être donnés à des personnes extérieures au foyer.
- Conformément à la loi HADOPI, les téléchargements illicites sur Internet sont proscrits.
- L'étudiant fait le ménage de sa chambre. Du matériel est à sa disposition dans les couloirs.
- La cuisine du séminaire est mise gracieusement à la disposition des étudiants. Elle doit toujours rester dans un état de grande propreté. **Chacun lave sa vaisselle et la range immédiatement après son repas.**
- Les amis des habitants du séminaire sont les bienvenus, mais de façon limitée, aussi bien au niveau de leur nombre que de la fréquence de leur venue, et à la condition qu'ils ne troublent pas la vie des autres résidents. Dans tous les cas, les amis ne peuvent venir que si l'étudiant habitant du séminaire est avec eux. Ils n'ont pas vocation à venir au séminaire de leur propre initiative. L'invitation au séminaire de vagues connaissances, collègues d'amphithéâtre etc. est à éviter. **Les visites de personnes extérieures, sont exclues dans les chambres au-delà de 22h,** mais autorisée après 22h au foyer, et en présence du locataire.
- Il n'est pas permis de fumer dans les bâtiments, **ni devant le séminaire, ni devant la cuisine.** Dans tous les cas, fumer devra être fait avec discrétion et discernement, en pensant aux personnes qui ne fument pas, ou qui essaient d'arrêter.
- Toute consommation de stupéfiants est strictement interdite. Les boissons alcoolisées doivent être consommées avec modération et discernement, en pensant aux personnes qui n'ont pas l'habitude de boire, ou qui essaient d'arrêter. Dans certaines cultures ou églises, la consommation d'alcool est choquante, merci d'en tenir compte.
- Les occupants du séminaire s'engagent à respecter les règles de la morale biblique, notamment en ce qui concerne le respect mutuel, et l'éthique sexuelle.